

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

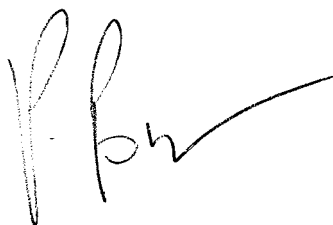
Numéro de gestion : 2002 B 03432 Numéro SIREN : 441 133 808 Nom ou dénomination : NAVAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2022 sous le numéro de dépôt 50031

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'P.E.' followed by a long horizontal stroke.

Pierre Eric POMMELLET
Président-Directeur général

I. BILAN AU 31/12/2021

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et provisions.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			262 280	210 399	51 881	53 129
Fonds commercial			474 067	243 998	230 069	236 684
Immobilisations en-cours			17 345		17 345	17 442
Avances et acomptes			272		272	438
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			55 178	19 630	35 549	35 267
Constructions			566 779	282 398	284 380	241 741
Installations techniques, mat. et outillage indust			404 442	279 439	125 002	107 766
Autres immobilisations corporelles			348 232	232 426	115 806	119 009
Immobilisations en cours			76 739		76 739	94 456
Avances et acomptes			2 941		2 941	2 166
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations	note 2		493 595	328 255	165 340	167 299
Créances rattachées à des participations			52 510	52 510		42 819
Autres titres immobilisés			11 862	2 347	9 515	10 901
Prêts			45 519		45 519	
Autres immobilisations financières	note 8		1 325		1 325	1 204
ACTIF IMMOBILISE			2 813 085	1 651 403	1 161 682	1 130 320
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			410 586	26 268	384 319	376 024
En-cours de production de biens			23 523	1 357	22 167	33 926
En-cours de production de services			1 275		1 275	1 681
Produits intermédiaires et finis			25		25	25
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			955 979	3 793	952 185	1 130 300
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	notes 4 – 8		10 795 224	7 150	10 788 074	11 680 144
Autres créances	note 8		463 397	85 609	377 788	390 921
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	note 3		1 254 801		1 254 801	1 401 193
Disponibilités			192 412		192 412	188 760
Charges constatées d'avance	note 4		48 016		48 016	44 809
ACTIF CIRCULANT			14 145 239	124 176	14 021 062	15 247 783
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			152		152	358
TOTAL GENERAL			16 958 475	1 775 579	15 182 896	16 378 461

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	197 736	235 012
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			192 470	(56 261)
Subventions d'investissement			4 450	
Provisions réglementées			48 396	45 900
CAPITAUX PROPRES			1 080 796	862 395
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			4 755	4 261
AUTRES FONDS PROPRES			4 755	4 261
Provisions pour risques		note 6	636 335	584 494
Provisions pour charges		note 6	117 512	164 618
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			753 846	749 112
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			450 000	250 000
Emprunts et dettes financières divers		note 8	46 526	127 487
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			10 573 765	12 157 730
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	1 256 183	1 260 264
Dettes fiscales et sociales		note 7	502 131	470 810
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			40 334	44 836
Autres dettes			106 622	92 416
Produits constatés d'avance		note 7	367 420	358 663
DETTES			13 342 981	14 762 205
Ecarts de conversion passif			517	487
TOTAL GENERAL			15 182 896	16 378 461

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

RUBRIQUES euros	en k	31/12/2021			31/12/2020
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	1 608 700	708 704			1 720 702
Production vendue de services	1 336 719	351 412			1 570 450
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 945 419	1 060 116	note 9	4 005 535	3 291 152
Production stockée				(21 290)	8 574
Production immobilisée				10 028	8 959
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation				5 375	6 106
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			note 10	83 611	209 463
Autres produits				42 477	44 776
PRODUITS D'EXPLOITATION				4 125 736	3 569 030
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements				506 103	329 725
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				5 561	(761)
Autres achats et charges externes			note 11	1 876 328	1 842 436
Impôts, taxes et versements assimilés				57 318	70 599
Salaires et traitements			note 12	807 966	719 118
Charges sociales				345 941	326 116
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			note 1	106 641	100 631
Sur immobilisations : dotations aux provisions			notes 1 - 10	468	468
Sur actif circulant : dotations aux provisions			note 10	53 196	39 720
Pour risques et charges : dotations aux provisions			note 10	122 878	120 041
Autres charges				10 656	17 645
CHARGES D'EXPLOITATION				3 893 056	3 565 737
RESULTAT D'EXPLOITATION				232 680	3 293
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN				0	0
Produits financiers de participations				10 049	7 474
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				226	4 449
Autres intérêts et produits assimilés				11 025	8 124
Reprises sur provisions et transferts de charges				58 755	33 745
Différences positives de change				6 613	7 215
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
PRODUITS FINANCIERS				86 668	61 006
Dotations financières aux amortissements et provisions				16 914	106 586
Intérêts et charges assimilées				64 722	31 141
Différences négatives de change				7 589	9 257
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES				89 225	146 984
RESULTAT FINANCIER			note 13	(2 556)	(85 978)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				230 123	(82 684)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 637	9
Produits exceptionnels sur opérations en capital				788	6 081
Reprises sur provisions et transferts de charges				5 244	5 247
PRODUITS EXCEPTIONNELS				7 670	11 337
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				2 921	4 289
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				1 938	3 485
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				11 526	6 466
CHARGES EXCEPTIONNELLES				16 385	14 240
RESULTAT EXCEPTIONNEL			note 14	(8 715)	(2 903)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				13 500	737
Impôts sur les bénéfices			note 15	15 439	(30 064)
TOTAL DES PRODUITS				4 220 074	3 641 373
TOTAL DES CHARGES				4 027 604	3 697 634
BENEFICE OU PERTE				192 470	(56 261)

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021 NAVAL GROUP SA

Le total du bilan avant répartition est de 15 182 896 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 4 220 074 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 192 470 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2021.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les présents comptes sociaux de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2022 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en mars 2022.

L'exercice 2021 a été marqué par les événements majeurs suivants :

- Plus de 3 milliards de prises de commandes.
- Un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 milliards.
- Des réussites opérationnelles avec notamment le transfert sur le dispositif de mise à l'eau du sous-marin Duguay Trouin (programme Barracuda), la livraison de la Fremm Alsace, le déroulement nominal de la réparation du sous-marin Perle,...
- La notification par le client australien de l'arrêt du programme AFS pour convenance.
- L'arrêt de l'activité éolien flottant de Naval Energies.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2016-07 et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

En application de l'interprétation IFRS IC concernant la manière dont les engagements de retraite (IFC) doivent être provisionnés par les entreprises et suite à la publication par l'ANC de la mise à jour de sa recommandation n° 2013-02, la société a opté pour la nouvelle méthode préconisée par l'IFRS IC qui propose de constituer une provision pour les salariés à partir d'un certain nombre d'années de services, et de faire évoluer la provision de manière linéaire jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié. La période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite et non plus de la date d'embauche. Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement.

Cette application a eu pour effet un re-calcul de l'engagement au 01/01/2021 et une diminution de la provision pour un montant de 18 985 k€ qui a été affecté au report à nouveau.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.
- Mali technique :
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- Immobilisations décomposées :
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- Amortissements :
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- Durée d'amortissement et révision de cette durée :
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel industriel	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Outillage	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :
Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est également reconnu à l'avancement par les coûts, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (§ 2.4.3).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risque de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Dès lors que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises).

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués à partir d'un certain nombre d'années de services et de manière linéaire jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.
La période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite.
Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement.
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **GPEC**

Dans le cadre d'un transfert du savoir, l'accord du 07 septembre 2020 permet aux personnels ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le Groupe et âgés de plus de 58 ans de s'engager sur une date de départ en retraite entre le premier semestre 2022 et le deuxième semestre 2025.

A ce titre, l'employeur offre aux salariés, bénéficiaires de ce dispositif, une majoration de leur indemnité de départ à la retraite d'une valeur de 3 mois de salaire ou d'un rachat de trimestres à hauteur de 4 maximum.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cesseront de s'appliquer en septembre 2023 tel que mentionné dans l'accord signé le 07 septembre 2020.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 2 208 274 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes:

- Mise en service du bâtiment Entrée de site Odyssée à Cherbourg
- Mise en service du bâtiment Multi spécialités à Brest
- Sortie des immobilisations après les inventaires effectués

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 268 290) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2021 sont de 172 709 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 468 k€ en 2021 et la provision pour dépréciation cumulée est de 71 289 k€ au 31 décembre 2021.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions , créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	731 188	27 416	4 609	31	753 964
Immobilisations incorporelles	731 188	27 416	4 609	31	753 964
Terrains	53 280	2 335		436	55 178
Constructions sur sol propre	236 502	14 465		2 163	248 803
Constructions sur sol d'autrui	28 664	22 565			51 229
Constructions installations générales, agencements et aménagements	235 232	31 582		68	266 746
Installations techniques, matériel et outillage industriel	371 953	39 564		7 076	404 442
Installations générales, agencements et aménagements divers	184 272	10 059		75	194 256
Matériel de transport	3 786	403		93	4 096
Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 429	19 244		5 793	149 880
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	94 456	46 835	64 553		76 739
Avances et acomptes	2 166	2 941	2 166		2 941
Immobilisations corporelles	1 346 741	189 992	66 719	15 704	1 454 310
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	602 956	2 483		59 333	546 105
Autres titres immobilisés	12 392	189		718	11 862
Prêts et autres immobilisations financières	1 204	45 824		184	46 844
Immobilisations financières	616 552	48 495		60 236	604 811
TOTAL GENERAL	2 694 482	265 903	71 328	75 972	2 813 085

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	352 676	30 464	31	383 108
Immobilisations incorporelles	352 676	30 464	31	383 108
Terrains	18 013	1 977	360	19 630
Constructions sur sol propre	98 994	8 218	629	106 583
Constructions sur sol d'autrui	18 331	2 443		20 774
Constructions installations générales, agencements et aménagements	137 788	15 291	68	153 011
Installations techniques, matériel et outillage industriels	261 272	22 369	6 770	276 871
Installations générales, agencements et aménagements divers	109 056	10 584	54	119 586
Matériel de transport	2 856	272	93	3 035
Matériel de bureau et informatique, mobilier	93 492	15 555	5 792	103 254
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	739 800	76 709	13 766	802 743
TOTAL GENERAL	1 092 476	107 173	13 798	1 185 852

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (106 641 k€) et en charges exceptionnelles (532 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS	en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		70 821	468		71 289
Immobilisations incorporelles		70 821	468		71 289
Terrains					
Bâtiments		537	169	12	694
Installations générales		288	54	24	318
Ouvrage d'infrastructures		2 720		1 702	1 018
Matériel industriel		2 860	141	460	2 541
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels		55		27	28
Installations générales, agencements et aménagements divers		74	6 485	9	6 550
Matériel de transport					
Matériel informatique					
Autres matériels de bureau et informatique		1			1
Mobilier					
Immobilisations corporelles		6 536	6 849	2 235	11 150
TOTAL GENERAL		77 356	7 317	2 235	82 439

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	4 000	77 315	17 650		207	(2 024)	
MOPA 2	100%	70	(18)	104	51		0	(1)	
Sirehna	100%	300	7 544	4 239	4 239		11 494	856	236
DES	49%	500	855	245	245		84 080	1 749	307
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	300 806 INR	1 047	1 047		290 723 (*)	3 730 (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	(226 246) MYR	853	0		57 196 (*)	9 697 (*)	
Itaguaí Construções Navais	41%	1 569 BRL	43 222 BRL	79	79	23 000	368 663 (*)	12 424 (*)	(819)
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	13 590 BRL	2 391	2 391		0 (*)	2 133 (*)	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	6 280 SGD	51	51		40 301 (*)	7 815 (*)	3 120
Naval Group Coopération	100%	700	260	700	700		0	723	300
Naval Group Participations	100%	1 400	(4 664)	1 400	0		0	(9)	
Armaris Quater	100%	37	(15)	37	37		0	49	
Armaris Quint	100%	36	(12)	57	19		0	(5)	
Armaris Sixt	100%	36	(11)	58	20		0	(5)	
Principia	0,01%	0	0	1	1		0	0	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	100%	35 965	(59 714)	263 758	0		254	(14 959)	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	15 123 MYR	1 969	1 969	3 179	12 570 (*)	547 (*)	
Kership	45%	5 000	(43)	2 250	2 250		157 357	9 708	
Naval Group Support	100%	64	(26 906)	2 450	0		37 516	(6 864)	
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	13 851 AUD	2 092	2 092	19 212	153 810 (*)	(18 561) (*)	
Technicatome	20,32%	22 140	194 218	113 404	113 404		454 044	60 914	6 906
Chantiers de l'Atlantique	11,67%	142 902		13 924	13 924		1 800 000 (**)	100 000 (**)	
MO - Porte avions	65%	100	0	69	69		28 471	456	

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021 NAVAL GROUP SA

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
Naval Group Belgium	100%	2 500	(197)	2 500	2 500		0	(121)	
Naval Group BV	100%	100 (**)	8 (**)	100	100		512 (**)	16 (**)	
Naviris Holding	50%	5 000	(4 734)	2 500	2 500		0	(1 297)	
Alexandria Naval For Maintenance & Industry (ANMI)	0,001%	1 000	(3 487)	0	0		50 779	3 229	
Total				493 595	165 340	45 391	1 138 154	70 251	10 049

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien
MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour

AUD = Dollar Australien
(*) Taux moyen 2021
(**) Données provisoires

- En mars 2021, Naval Group Projet a changé de dénomination sociale : MO – Porte avions. Naval group détient 65% de son capital.

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 555	261
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	276	232
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	0	0
Fonds Financière De Brienne Compartiment 3	6,27%	5 000	4 826
Fonds Atalaya	31,70%	32	32
Fonds PSL Innovation Fund	6,59%	5 000	4 164
TOTAL		11 862	9 515

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	33
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 149
Participations	493 595
Créances rattachées à des participations	4 700
Prêts	45 519
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	493
Avances et acomptes versés sur commandes	135 293
Créances clients et comptes rattachés	242 331
Autres créances	138 748
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	46 525
Avances et acomptes reçus sur commandes	150 737
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 661
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	839
Autres dettes	33 266

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a réalisé 69 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

4.3.1 Stocks

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		410 586	26 268	384 319
En-cours de production de biens		23 523	1 357	22 167
En-cours de production de services		1 275		1 275
Produits finis		25		25
TOTAL		435 409	27 624	407 786

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	6 613	6 613	
VMP	1 248 188	1 248 188	
TOTAL	1 254 801	1 254 801	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 238 500 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 9 687 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 **Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance**

	31/12/2021	31/12/2020
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	10 190 990 k€	11 177 817 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	48 016 k€	44 809 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice		en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			862 395
Distributions sur résultats antérieurs			
Capitaux propres après distributions			862 395
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus	
Variations des provisions réglementées		2 496	
Variations des réserves			
Variations des subventions d'investissement		4 450	
Autres variations (report à nouveau)		(37 276)	
Résultat de l'exercice N-1	(56 261)		
Résultat de l'exercice N		192 470	
SOLDE			218 401
Situation à la clôture			Solde
Capitaux propres avant répartition			1 080 796

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau 235 012 k€
- Résultat 2020 (56 261 k€)
- Changement méthode de calcul IFC 18 985 k€
- Solde 197 736 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice corrigé	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	45 900	3 854	1 357		48 396
PROVISIONS REGLEMENTEES	45 900	3 854	1 357		48 396
Provisions pour litiges	136 046	14 696	3 949	7 108	139 685
Provisions pour garanties	72 438	9 831	5 043	6 387	70 840
Provisions pour pertes à terminaison	28 136	10 049	4 279	1 934	31 972
Provisions pour amendes et pénalités	31 896	1 776	2 733	5 871	25 068
Provisions pour pertes de change	223	154	0	223	154
Provisions pour pensions, obligations similaires	95 890	21 216	5 976		111 130
Autres provisions pour risques et charges	365 499	77 045	4 419	63 128	374 997
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	730 127	134 768	26 398	84 650	753 846
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	70 821	468			71 289
Dépréciations sur immobilisations corporelles	6 536	6 849	2 181	53	11 150
Dépréciations sur titres de participation	326 242	2 031		18	328 255
Dépréciations sur autres immobilisations financières	68 087	3 284	16 514		54 857
Dépréciations sur stocks et en cours	41 529	1 204	10 130	4 980	27 624
Dépréciations sur comptes clients	6 130	1 103	(0)	83	7 150
Autres dépréciations	39 541	50 889	353	675	89 402
DEPRECIATIONS	558 885	65 829	29 178	5 809	589 728
TOTAL GENERAL	1 334 912	204 451	56 933	90 460	1 391 970
Dotations et reprises d'exploitation		176 543	35 228	48 165	
Dotations et reprises financières		16 914	16 514	42 241	
Dotations et reprises exceptionnelles		10 994	5 191	53	

Certaines provisions ont fait l'objet d'un reclassement à l'ouverture :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice	Reclas- sement	Début d'exercice corrigé
Provisions pour pertes à terminaison	92 736	(64 600)	28 136
Autres provisions pour risques et charges	300 899	64 600	365 499

Le montant des provisions pour pensions a été ajusté à l'ouverture afin de tenir compte du changement de norme utilisée pour le calcul de l'engagement de retraite.

RUBRIQUE en k euros	Début d'exercice	Ajustement	Début d'exercice ajusté
Provisions pour pensions	114 875	(18 985)	95 890

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 65 458 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2021 sur la base des calculs effectués en 2021 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2021 est de 0,75 % contre 0,50 % au 31 décembre 2020.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2021 est de 4,35 % contre 4 50 % au 31 décembre 2020.

Le taux d'inflation est de 1,75 % comme au 31 décembre 2020.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2,50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	167 429
Coût des services rendus	12 790
Intérêt sur la dette actuarielle	689
Dette actuarielle estimée à la clôture	180 908
Prestations payées	(3 794)
Gains / expérience	(9 034)
Impact IFRS IC	(27 964)
Dette actuarielle calculée à la clôture	140 116

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	39 820
Rendement des placements	1 593
Gain actuariel sur placements	6 845
Valeur des placements calculée à la clôture	48 258

Au 31 décembre 2021, le fonds se composait de 60,30 % d'actions, 37,40 % d'obligations, 1,40 % d'immobilier et 0,90 % d'actifs monétaires.

Le régime de fin de carrière comporte un actif de couverture placé chez AG2R dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2021 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	(12 790)	(12 561)
Intérêt sur la dette actuarielle	(689)	(806)
Rendement attendu des placements	1 593	1 641
Amortissement coût des services passés	(1 838)	(2 336)
(Coût net)	(13 724)	14 062

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle estimée à la clôture	140 116	167 429
Valeur des placements à la clôture	(48 258)	(39 820)
Déficit	91 858	127 609
Coût des services passés non comptabilisés	(21 120)	(46 711)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(5 280)	(7 048)
Provision nette comptabilisée	65 458	73 850

- Les provisions pour majoration IDR pour un montant de 1 571 k€
- Les provisions pour rentes pour un montant de 12 360 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 19 129 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 12 612 K€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 1 708 k€.

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs :	976 735 k€	943 398 k€
Dettes fiscales et sociales :	192 914 k€	119 033 k€
Fournisseurs immobilisations :	19 276 k€	15 485 k€
Autres dettes :	11 837 k€	10 298 k€
Produits constatés d'avance :	367 420 k€	358 663 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		52 510		52 510
Prêts		45 519		45 519
Autres immobilisations financières		1 325	103	1 222
Clients douteux ou litigieux		7 441	6 715	726
Autres créances clients		10 787 783	10 780 624	7 159
Personnel et comptes rattachés		969	969	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 404	1 404	
Etat : impôts sur les bénéfices		18 575	18 575	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		174 473	174 473	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses				
Groupe et associés		155 348	155 348	
Débiteurs divers		112 628	112 628	
Charges constatées d'avance		48 016	48 016	
TOTAL		11 405 991	11 298 855	107 136

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine		450 000	450 000		
Emprunts et dettes financières divers		46 526	46 526		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 256 183	1 255 298	885	
Personnel et comptes rattachés		133 018	133 018		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		96 110	96 110		
Etat : impôts sur les bénéfices		381	381		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		255 421	255 421		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		17 201	17 201		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		40 334	40 334		
Groupe et associés		1 522	1 522		
Autres dettes		105 100	105 100		
Produits constatés d'avance		367 420	367 420		
TOTAL		2 769 216	2 768 330	885	

Les créances à plus d'1 an au plus comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 47 810 k€ qui sont été dépréciés à 100%.

Les prêts concernent les filiales Naval Group Australia pour 19 250 k€, Itaguaí Construções Navais pour 23 034 k€ et Naval Group Malaysia pour 3 235 k€.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 46 525 k€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients privés France	328 239	90 920
Clients étatiques	2 630 562	2 248 110
Total clients France	2 958 801	2 339 030
Clients Export	1 045 475	951 815
SOFRANTEM / DCNI	1 259	307
Total clients Export	1 046 734	952 122
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 005 535	3 291 152

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES en k euros	31/12/2021	31/12/2020
Reprises de provisions et dépréciations	83 611	209 463
Dotations aux amortissements	106 641	100 631
Dotations aux provisions et dépréciations	176 543	160 229

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 103 619 k€ à fin décembre 2021.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 139 042 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Cadres (Niveau 1)	7 380	7 007	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	3 710	3 403	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	2 379	2 251	1 796	2 022
TOTAUX	13 469	12 661	1 796	2 022

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de (2 556) k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 86 668 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 10 049 k€
- les reprises sur dépréciations des créances rattachées à des participations pour 51 130 k€
- les gains de change pour 6 613 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 8 462 K€
- les reprises sur dépréciations des intérêts courus pour 7 385 k€
- les intérêts moratoires clients pour 1 159 k€
- les intérêts des comptes courants pour 798 k€

Les charges financières de 89 225 k€ sont principalement :

- les provisions pour dépréciations des créances rattachées à des participations pour 2 428 k€
- les pertes sur créances rattachées à des participations pour 63 083 k€
- les dépréciations des titres de participation pour 2 031 k€
- les pertes de change pour 7 589 k€
- la provision pour insuffisance de la situation nette des filiales pour 11 444 k€
- les intérêts des emprunts pour 1 482 k€

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de (8 715) k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		113		(113)
Transaction		1 200		(1 200)
Subventions d'investissement			627	627
Plan d'adaptation de l'Emploi		1 596	1 652	56
Amortissements dérogatoires		3 854	1 357	(2 497)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		1 938	162	(1 776)
Dépréciation des immobilisations		7 381	2 235	(5 146)
Ajustement provision créance EMERA		291		(291)
Remboursement URSSAF			1 636	1 636
Divers		12	1	(11)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		16 385	7 670	(8 715)

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices**6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité**

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		230 123	51034	179 089
Résultat exceptionnel		(8 715)	(1933)	(6 782)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(13 500)		(13 500)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(29450)	29 450
Crédit impôt recherche et autres crédits antérieurs			(185)	185
Solde IS années antérieures			0	0
Résultats et impôts dus à l'étranger			984	(984)
Incidence intégration fiscale			(5012)	5 012
RESULTAT COMPTABLE		207 908	15 439	192 470

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		12 501
Subventions d'investissement		1 149
Autres à imposer ultérieurement		110
TOTAL ACCROISSEMENTS		13 760
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		3 487
Autres		1 920
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		193 479
TOTAL ALLEGEMENTS		198 886
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		185 126

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Evénement postérieur à la clôture

Néant

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2021			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3)}	362 918	139 252	205 793	17 873
Garanties de dispenses de garanties	6 533	6 533	-	-
Autres engagements donnés ^{(4) (5)}	124 820	59 564	65 242	14
Total Engagements donnés	494 271	205 349	271 035	17 887
Engagements reçus				
Garanties de bonne fin / exécution	77 879	33 753	38 606	5 519
Garanties de dispenses de garanties	1 432	1 421	12	-
Autres garanties reçues	2 146	2 089	56	-
Total Engagements reçus	81 457	37 263	38 674	5 519

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu aux Emirats Arabes Unis, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 110,0 millions d'euros.
- (2) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 119,3 millions d'euros ont été émises.
- (3) Dans le cadre de plusieurs contrats de vente conclus avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 66,2 millions d'euros.

- (4) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, Naval Group a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.
- (5) Dans le cadre de la loi de 1975 relative à la sous-traitance, Naval Group a émis des garanties de paiement au bénéfice des sous-traitants à hauteur de 62,2 millions d'euros.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2021 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2021			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	26 915	4 001	4 116	18 798
Locations immobilières	53 494	16 726	31 105	5 663
Totaux	80 409	20 727	35 221	24 461

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2021 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2021			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 783	1 550	1 416	818
Matériel de transport	6	2	3	-
Matériels informatiques	915	678	237	-
Matériel et équipement	8 346	3 003	5 343	-
Totaux	13 050	5 233	6 999	818

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2021, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 113,9 millions d'euros (79,5 millions d'euros au 31 décembre 2020).

- Le 16 décembre 2016, Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros. Naval Group a satisfait à cet engagement au travers de la conclusion d'une convention de compte courant avec Naval Energies portant sur une avance d'un montant de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2021
Contrats d'achat à terme	
Dollar américain (USD)	21 060
Livre sterling (GBP)	
Real brésilien (BRL)	
Roupie indienne (INR)	190
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD) (2)	
Livre sterling (GBP)	
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	3 990
Option « tunnel »	
Real brésilien (BRL)	

7.4 Litiges

Néant.



61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex



Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Naval Group

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Naval Group

Société anonyme au capital de 563 000 000 €

Siège Social : 40-42, rue du docteur Finlay - 75732 Paris Cedex 15

RCS Paris B 441 133 808

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Naval Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Naval Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2, au paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels qui présente les effets de l'application de la publication par l'ANC de la mise à jour de sa recommandation n° 2013-02, permettant à la société d'opter pour la nouvelle méthode préconisée par l'IFRS IC concernant la manière dont les engagements de retraite (IFC) doivent être provisionnés

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.2.3 « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels précise que les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des filiales et des participations concernées, et à vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces filiales ou participations sous le contrôle de la direction générale et avons vérifié le caractère approprié de les informations fournies dans cette note de l'annexe.
- La note 2.4 « Principes, règles et méthodes comptables – Traitement des opérations à long terme » de l'annexe aux comptes annuels précise que votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge de certains projets selon la méthode de l'avancement par les coûts. Cette méthode implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et des passifs du bilan.

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société dans ce domaine ainsi que leur évolution en raison du passage à l'avancement par les coûts et à apprécier les données ainsi que les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 2 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

ERNST & YOUNG Audit

Michel Barbet Massin

Sophie Delerm

Nour-Eddine Zanouda

I. BILAN AU 31/12/2021

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et. provisions.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			262 280	210 399	51 881	53 129
Fonds commercial			474 067	243 998	230 069	236 684
Immobilisations en-cours			17 345		17 345	17 442
Avances et acomptes			272		272	438
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			55 178	19 630	35 549	35 267
Constructions			566 779	282 398	284 380	241 741
Installations techniques, mat. et outillage indust			404 442	279 439	125 002	107 766
Autres immobilisations corporelles			348 232	232 426	115 806	119 009
Immobilisations en cours			76 739		76 739	94 456
Avances et acomptes			2 941		2 941	2 166
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations	note 2		493 595	328 255	165 340	167 299
Créances rattachées à des participations			52 510	52 510		42 819
Autres titres immobilisés			11 862	2 347	9 515	10 901
Prêts			45 519		45 519	
Autres immobilisations financières	note 8		1 325		1 325	1 204
ACTIF IMMOBILISE			2 813 085	1 651 403	1 161 682	1 130 320
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			410 586	26 268	384 319	376 024
En-cours de production de biens			23 523	1 357	22 167	33 926
En-cours de production de services			1 275		1 275	1 681
Produits intermédiaires et finis			25		25	25
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			955 979	3 793	952 185	1 130 300
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	notes 4 – 8		10 795 224	7 150	10 788 074	11 680 144
Autres créances	note 8		463 397	85 609	377 788	390 921
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	note 3		1 254 801		1 254 801	1 401 193
Disponibilités			192 412		192 412	188 760
Charges constatées d'avance	note 4		48 016		48 016	44 809
ACTIF CIRCULANT			14 145 239	124 176	14 021 062	15 247 783
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			152		152	358
TOTAL GENERAL			16 958 475	1 775 579	15 182 896	16 378 461

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	197 736	235 012
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			192 470	(56 261)
Subventions d'investissement			4 450	
Provisions réglementées			48 396	45 900
CAPITAUX PROPRES			1 080 796	862 395
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			4 755	4 261
AUTRES FONDS PROPRES			4 755	4 261
Provisions pour risques		note 6	636 335	584 494
Provisions pour charges		note 6	117 512	164 618
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			753 846	749 112
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			450 000	250 000
Emprunts et dettes financières divers		note 8	46 526	127 487
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			10 573 765	12 157 730
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	1 256 183	1 260 264
Dettes fiscales et sociales		note 7	502 131	470 810
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			40 334	44 836
Autres dettes			106 622	92 416
Produits constatés d'avance		note 7	367 420	358 663
DETTES			13 342 981	14 762 205
Ecart de conversion passif			517	487
TOTAL GENERAL			15 182 896	16 378 461

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

RUBRIQUES euros	en k	31/12/2021			31/12/2020
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	1 608 700	708 704			1 720 702
Production vendue de services	1 336 719	351 412			1 570 450
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 945 419	1 060 116	note 9	4 005 535	3 291 152
Production stockée				(21 290)	8 574
Production immobilisée				10 028	8 959
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation				5 375	6 106
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			note 10	83 611	209 463
Autres produits				42 477	44 776
PRODUITS D'EXPLOITATION				4 125 736	3 569 030
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements				506 103	329 725
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				5 561	(761)
Autres achats et charges externes			note 11	1 876 328	1 842 436
Impôts, taxes et versements assimilés				57 318	70 599
Salaires et traitements			note 12	807 966	719 118
Charges sociales				345 941	326 116
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			note 1	106 641	100 631
Sur immobilisations : dotations aux provisions			notes 1 - 10	468	468
Sur actif circulant : dotations aux provisions			note 10	53 196	39 720
Pour risques et charges : dotations aux provisions			note 10	122 878	120 041
Autres charges				10 656	17 645
CHARGES D'EXPLOITATION				3 893 056	3 565 737
RESULTAT D'EXPLOITATION				232 680	3 293
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN				0	0
Produits financiers de participations				10 049	7 474
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				226	4 449
Autres intérêts et produits assimilés				11 025	8 124
Reprises sur provisions et transferts de charges				58 755	33 745
Différences positives de change				6 613	7 215
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
PRODUITS FINANCIERS				86 668	61 006
Dotations financières aux amortissements et provisions				16 914	106 586
Intérêts et charges assimilées				64 722	31 141
Différences négatives de change				7 589	9 257
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES				89 225	146 984
RESULTAT FINANCIER			note 13	(2 556)	(85 978)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				230 123	(82 684)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 637	9
Produits exceptionnels sur opérations en capital				788	6 081
Reprises sur provisions et transferts de charges				5 244	5 247
PRODUITS EXCEPTIONNELS				7 670	11 337
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				2 921	4 289
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				1 938	3 485
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				11 526	6 466
CHARGES EXCEPTIONNELLES				16 385	14 240
RESULTAT EXCEPTIONNEL			note 14	(8 715)	(2 903)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				13 500	737
Impôts sur les bénéfices			note 15	15 439	(30 064)
TOTAL DES PRODUITS				4 220 074	3 641 373
TOTAL DES CHARGES				4 027 604	3 697 634
BENEFICE OU PERTE				192 470	(56 261)

Le total du bilan avant répartition est de 15 182 896 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 4 220 074 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 192 470 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2021.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les présents comptes sociaux de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2022 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en mars 2022.

L'exercice 2021 a été marqué par les événements majeurs suivants :

- Plus de 3 milliards de prises de commandes.
- Un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 milliards.
- Des réussites opérationnelles avec notamment le transfert sur le dispositif de mise à l'eau du sous-marin Duguay Trouin (programme Barracuda), la livraison de la Fremm Alsace, le déroulement nominal de la réparation du sous-marin Perle,...
- La notification par le client australien de l'arrêt du programme AFS pour convenance.
- L'arrêt de l'activité éolien flottant de Naval Energies.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2016-07 et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

En application de l'interprétation IFRS IC concernant la manière dont les engagements de retraite (IFC) doivent être provisionnés par les entreprises et suite à la publication par l'ANC de la mise à jour de sa recommandation n° 2013-02, la société a opté pour la nouvelle méthode préconisée par l'IFRS IC qui propose de constituer une provision pour les salariés à partir d'un certain nombre d'années de services, et de faire évoluer la provision de manière linéaire jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié. La période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite et non plus de la date d'embauche. Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement.

Cette application a eu pour effet un re-calcul de l'engagement au 01/01/2021 et une diminution de la provision pour un montant de 18 985 k€ qui a été affecté au report à nouveau.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.
- Mali technique :
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- Immobilisations décomposées :
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- Amortissements :
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- Durée d'amortissement et révision de cette durée :
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel industriel	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Outillage	Durée réelle d'utilisation	5 – 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :
Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est également reconnu à l'avancement par les coûts, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (§ 2.4.3).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risque de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Dès lors que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises).

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués à partir d'un certain nombre d'années de services et de manière linéaire jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.
La période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite.
Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement.
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **GPEC**

Dans le cadre d'un transfert du savoir, l'accord du 07 septembre 2020 permet aux personnels ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le Groupe et âgés de plus de 58 ans de s'engager sur une date de départ en retraite entre le premier semestre 2022 et le deuxième semestre 2025.

A ce titre, l'employeur offre aux salariés, bénéficiaires de ce dispositif, une majoration de leur indemnité de départ à la retraite d'une valeur de 3 mois de salaire ou d'un rachat de trimestres à hauteur de 4 maximum.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cesseront de s'appliquer en septembre 2023 tel que mentionné dans l'accord signé le 07 septembre 2020.

3.NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 2 208 274 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes:

- Mise en service du bâtiment Entrée de site Odyssée à Cherbourg
- Mise en service du bâtiment Multi spécialités à Brest
- Sortie des immobilisations après les inventaires effectués

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 268 290) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2021 sont de 172 709 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 468 k€ en 2021 et la provision pour dépréciation cumulée est de 71 289 k€ au 31 décembre 2021.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions , créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	731 188	27 416	4 609	31	753 964
Immobilisations incorporelles	731 188	27 416	4 609	31	753 964
Terrains	53 280	2 335		436	55 178
Constructions sur sol propre	236 502	14 465		2 163	248 803
Constructions sur sol d'autrui	28 664	22 565			51 229
Constructions installations générales, agencements et aménagements	235 232	31 582		68	266 746
Installations techniques, matériel et outillage industriel	371 953	39 564		7 076	404 442
Installations générales, agencements et aménagements divers	184 272	10 059		75	194 256
Matériel de transport	3 786	403		93	4 096
Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 429	19 244		5 793	149 880
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	94 456	46 835	64 553		76 739
Avances et acomptes	2 166	2 941	2 166		2 941
Immobilisations corporelles	1 346 741	189 992	66 719	15 704	1 454 310
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	602 956	2 483		59 333	546 105
Autres titres immobilisés	12 392	189		718	11 862
Prêts et autres immobilisations financières	1 204	45 824		184	46 844
Immobilisations financières	616 552	48 495		60 236	604 811
TOTAL GENERAL	2 694 482	265 903	71 328	75 972	2 813 085

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	352 676	30 464	31	383 108
Immobilisations incorporelles	352 676	30 464	31	383 108
Terrains	18 013	1 977	360	19 630
Constructions sur sol propre	98 994	8 218	629	106 583
Constructions sur sol d'autrui	18 331	2 443		20 774
Constructions installations générales, agencements et aménagements	137 788	15 291	68	153 011
Installations techniques, matériel et outillage industriels	261 272	22 369	6 770	276 871
Installations générales, agencements et aménagements divers	109 056	10 584	54	119 586
Matériel de transport	2 856	272	93	3 035
Matériel de bureau et informatique, mobilier	93 492	15 555	5 792	103 254
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	739 800	76 709	13 766	802 743
TOTAL GENERAL	1 092 476	107 173	13 798	1 185 852

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (106 641 k€) et en charges exceptionnelles (532 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	70 821	468		71 289
Immobilisations incorporelles	70 821	468		71 289
Terrains				
Bâtiments	537	169	12	694
Installations générales	288	54	24	318
Ouvrage d'infrastructures	2 720		1 702	1 018
Matériel industriel	2 860	141	460	2 541
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	55		27	28
Installations générales, agencements et aménagements divers	74	6 485	9	6 550
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Autres matériels de bureau et informatique	1			1
Mobilier				
Immobilisations corporelles	6 536	6 849	2 235	11 150
TOTAL GENERAL	77 356	7 317	2 235	82 439

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	4 000	77 315	17 650		207	(2 024)	
MOPA 2	100%	70	(18)	104	51		0	(1)	
Sirehna	100%	300	7 544	4 239	4 239		11 494	856	236
DES	49%	500	855	245	245		84 080	1 749	307
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	300 806 INR	1 047	1 047		290 723 (*)	3 730 (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	(226 246) MYR	853	0		57 196 (*)	9 697 (*)	
Itaguaí Construções Navais	41%	1 569 BRL	43 222 BRL	79	79	23 000	368 663 (*)	12 424 (*)	(819)
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	13 590 BRL	2 391	2 391		0 (*)	2 133 (*)	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	6 280 SGD	51	51		40 301 (*)	7 815 (*)	3 120
Naval Group Coopération	100%	700	260	700	700		0	723	300
Naval Group Participations	100%	1 400	(4 664)	1 400	0		0	(9)	
Armaris Quater	100%	37	(15)	37	37		0	49	
Armaris Quint	100%	36	(12)	57	19		0	(5)	
Armaris Sixt	100%	36	(11)	58	20		0	(5)	
Principia	0,01%	0	0	1	1		0	0	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	100%	35 965	(59 714)	263 758	0		254	(14 959)	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	15 123 MYR	1 969	1 969	3 179	12 570 (*)	547 (*)	
Kership	45%	5 000	(43)	2 250	2 250		157 357	9 708	
Naval Group Support	100%	64	(26 906)	2 450	0		37 516	(6 864)	
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	13 851 AUD	2 092	2 092	19 212	153 810 (*)	(18 561) (*)	
Technicatome	20,32%	22 140	194 218	113 404	113 404		454 044	60 914	6 906
Chantiers de l'Atlantique	11,67%	142 902		13 924	13 924		1 800 000 (**)	100 000 (**)	
MO - Porte avions	65%	100	0	69	69		28 471	456	

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
Naval Group Belgium	100%	2 500	(197)	2 500	2 500		0	(121)	
Naval Group BV	100%	100 (**)	8 (**)	100	100		512 (**)	16 (**)	
Naviris Holding	50%	5 000	(4 734)	2 500	2 500		0	(1 297)	
Alexandria Naval For Maintenance & Industry (ANMI)	0,001%	1 000	(3 487)	0	0		50 779	3 229	
Total				493 595	165 340	45 391	1 138 154	70 251	10 049

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien
MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour

AUD = Dollar Australien

(*) Taux moyen 2021

(**) Données provisoires

- En mars 2021, Naval Group Projet a changé de dénomination sociale : MO – Porte avions. Naval group détient 65% de son capital.

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 555	261
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	276	232
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	0	0
Fonds Financière De Brienne Compartiment 3	6,27%	5 000	4 826
Fonds Atalaya	31,70%	32	32
Fonds PSL Innovation Fund	6,59%	5 000	4 164
TOTAL		11 862	9 515

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	33
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 149
Participations	493 595
Créances rattachées à des participations	4 700
Prêts	45 519
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	493
Avances et acomptes versés sur commandes	135 293
Créances clients et comptes rattachés	242 331
Autres créances	138 748
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	46 525
Avances et acomptes reçus sur commandes	150 737
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 661
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	839
Autres dettes	33 266

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a réalisé 69 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

4.3.1 Stocks

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		410 586	26 268	384 319
En-cours de production de biens		23 523	1 357	22 167
En-cours de production de services		1 275		1 275
Produits finis		25		25
TOTAL		435 409	27 624	407 786

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	6 613	6 613	
VMP	1 248 188	1 248 188	
TOTAL	1 254 801	1 254 801	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 238 500 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 9 687 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2021	31/12/2020
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	10 190 990 k€	11 177 817 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	48 016 k€	44 809 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice en k euros		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		862 395
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions		862 395
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations des provisions réglementées		2 496
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		4 450
Autres variations (report à nouveau)		(37 276)
Résultat de l'exercice N-1	(56 261)	
Résultat de l'exercice N		192 470
SOLDE		218 401
Situation à la clôture		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 080 796

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau 235 012 k€
- Résultat 2020 (56 261 k€)
- Changement méthode de calcul IFC 18 985 k€
- Solde 197 736 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice corrigé	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	45 900	3 854	1 357		48 396
PROVISIONS REGLEMENTEES	45 900	3 854	1 357		48 396
Provisions pour litiges	136 046	14 696	3 949	7 108	139 685
Provisions pour garanties	72 438	9 831	5 043	6 387	70 840
Provisions pour pertes à terminaison	28 136	10 049	4 279	1 934	31 972
Provisions pour amendes et pénalités	31 896	1 776	2 733	5 871	25 068
Provisions pour pertes de change	223	154	0	223	154
Provisions pour pensions, obligations similaires	95 890	21 216	5 976		111 130
Autres provisions pour risques et charges	365 499	77 045	4 419	63 128	374 997
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	730 127	134 768	26 398	84 650	753 846
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	70 821	468			71 289
Dépréciations sur immobilisations corporelles	6 536	6 849	2 181	53	11 150
Dépréciations sur titres de participation	326 242	2 031		18	328 255
Dépréciations sur autres immobilisations financières	68 087	3 284	16 514		54 857
Dépréciations sur stocks et en cours	41 529	1 204	10 130	4 980	27 624
Dépréciations sur comptes clients	6 130	1 103	(0)	83	7 150
Autres dépréciations	39 541	50 889	353	675	89 402
DEPRECIATIONS	558 885	65 829	29 178	5 809	589 728
TOTAL GENERAL	1 334 912	204 451	56 933	90 460	1 391 970
Dotations et reprises d'exploitation		176 543	35 228	48 165	
Dotations et reprises financières		16 914	16 514	42 241	
Dotations et reprises exceptionnelles		10 994	5 191	53	

Certaines provisions ont fait l'objet d'un reclassement à l'ouverture :

RUBRIQUES en k euros	Début d'exercice	Reclas-sement	Début d'exercice corrigé
Provisions pour pertes à terminaison	92 736	(64 600)	28 136
Autres provisions pour risques et charges	300 899	64 600	365 499

Le montant des provisions pour pensions a été ajusté à l'ouverture afin de tenir compte du changement de norme utilisée pour le calcul de l'engagement de retraite.

RUBRIQUE en k euros	Début d'exercice	Ajustement	Début d'exercice ajusté
Provisions pour pensions	114 875	(18 985)	95 890

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 65 458 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2021 sur la base des calculs effectués en 2021 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2021 est de 0,75 % contre 0,50 % au 31 décembre 2020.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2021 est de 4,35 % contre 4 50 % au 31 décembre 2020.

Le taux d'inflation est de 1,75 % comme au 31 décembre 2020.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2,50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	167 429
Coût des services rendus	12 790
Intérêt sur la dette actuarielle	689
<u>Dette actuarielle estimée à la clôture</u>	<u>180 908</u>
Prestations payées	(3 794)
Gains / expérience	(9 034)
Impact IFRS IC	(27 964)
<u>Dette actuarielle calculée à la clôture</u>	<u>140 116</u>

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	39 820
Rendement des placements	1 593
Gain actuariel sur placements	6 845
<u>Valeur des placements calculée à la clôture</u>	<u>48 258</u>

Au 31 décembre 2021, le fonds se composait de 60,30 % d'actions, 37,40 % d'obligations, 1,40 % d'immobilier et 0,90 % d'actifs monétaires.

Le régime de fin de carrière comporte un actif de couverture placé chez AG2R dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2021 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	(12 790)	(12 561)
Intérêt sur la dette actuarielle	(689)	(806)
Rendement attendu des placements	1 593	1 641
Amortissement coût des services passés	(1 838)	(2 336)
(Coût net)	(13 724)	14 062

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle estimée à la clôture	140 116	167 429
Valeur des placements à la clôture	(48 258)	(39 820)
Déficit	91 858	127 609
Coût des services passés non comptabilisés	(21 120)	(46 711)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(5 280)	(7 048)
Provision nette comptabilisée	65 458	73 850

- Les provisions pour majoration IDR pour un montant de 1 571 k€
- Les provisions pour rentes pour un montant de 12 360 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 19 129 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 12 612 K€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 1 708 k€.

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs :	976 735 k€	943 398 k€
Dettes fiscales et sociales :	192 914 k€	119 033 k€
Fournisseurs immobilisations :	19 276 k€	15 485 k€
Autres dettes :	11 837 k€	10 298 k€
Produits constatés d'avance :	367 420 k€	358 663 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		52 510		52 510
Prêts		45 519		45 519
Autres immobilisations financières		1 325	103	1 222
Clients douteux ou litigieux		7 441	6 715	726
Autres créances clients		10 787 783	10 780 624	7 159
Personnel et comptes rattachés		969	969	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 404	1 404	
Etat : impôts sur les bénéfices		18 575	18 575	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		174 473	174 473	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses				
Groupe et associés		155 348	155 348	
Débiteurs divers		112 628	112 628	
Charges constatées d'avance		48 016	48 016	
TOTAL		11 405 991	11 298 855	107 136

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	450 000	450 000			
Emprunts et dettes financières divers	46 526	46 526			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 256 183	1 255 298		885	
Personnel et comptes rattachés	133 018	133 018			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 110	96 110			
Etat : impôts sur les bénéfices	381	381			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	255 421	255 421			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	17 201	17 201			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 334	40 334			
Groupe et associés	1 522	1 522			
Autres dettes	105 100	105 100			
Produits constatés d'avance	367 420	367 420			
TOTAL	2 769 216	2 768 330		885	

Les créances à plus d'1 an au plus comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 47 810 k€ qui sont été dépréciés à 100%.

Les prêts concernent les filiales Naval Group Australia pour 19 250 k€, Itaguaí Construções Navais pour 23 034 k€ et Naval Group Malaysia pour 3 235 k€.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 46 525 k€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients privés France	328 239	90 920
Clients étatiques	2 630 562	2 248 110
Total clients France	2 958 801	2 339 030
Clients Export	1 045 475	951 815
SOFRANTEM / DCNI	1 259	307
Total clients Export	1 046 734	952 122
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 005 535	3 291 152

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES en k euros	31/12/2021	31/12/2020
Reprises de provisions et dépréciations	83 611	209 463
Dotations aux amortissements	106 641	100 631
Dotations aux provisions et dépréciations	176 543	160 229

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 103 619 k€ à fin décembre 2021.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 139 042 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Cadres (Niveau 1)	7 380	7 007	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	3 710	3 403	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	2 379	2 251	1 796	2 022
TOTAUX	13 469	12 661	1 796	2 022

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de (2 556) k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 86 668 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 10 049 k€
- les reprises sur dépréciations des créances rattachées à des participations pour 51 130 k€
- les gains de change pour 6 613 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 8 462 K€
- les reprises sur dépréciations des intérêts courus pour 7 385 k€
- les intérêts moratoires clients pour 1 159 k€
- les intérêts des comptes courants pour 798 k€

Les charges financières de 89 225 k€ sont principalement :

- les provisions pour dépréciations des créances rattachées à des participations pour 2 428 k€
- les pertes sur créances rattachées à des participations pour 63 083 k€
- les dépréciations des titres de participation pour 2 031 k€
- les pertes de change pour 7 589 k€
- la provision pour insuffisance de la situation nette des filiales pour 11 444 k€
- les intérêts des emprunts pour 1 482 k€

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de (8 715) k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		113		(113)
Transaction		1 200		(1 200)
Subventions d'investissement			627	627
Plan d'adaptation de l'Emploi		1 596	1 652	56
Amortissements dérogatoires		3 854	1 357	(2 497)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		1 938	162	(1 776)
Dépréciation des immobilisations		7 381	2 235	(5 146)
Ajustement provision créance EMERA		291		(291)
Remboursement URSSAF			1 636	1 636
Divers		12	1	(11)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		16 385	7 670	(8 715)

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices

6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		230 123	51034	179 089
Résultat exceptionnel		(8 715)	(1933)	(6 782)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(13 500)		(13 500)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(29450)	29 450
Crédit impôt recherche et autres crédits antérieurs			(185)	185
Solde IS années antérieures			0	0
Résultats et impôts dus à l'étranger			984	(984)
Incidence intégration fiscale			(5012)	5 012
RESULTAT COMPTABLE		207 908	15 439	192 470

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		12 501
Subventions d'investissement		1 149
Autres à imposer ultérieurement		110
TOTAL ACCROISSEMENTS		13 760
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		3 487
Autres		1 920
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		193 479
TOTAL ALLEGEMENTS		198 886
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		185 126

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événement postérieur à la clôture

Néant

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2021			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3)}	362 918	139 252	205 793	17 873
Garanties de dispenses de garanties	6 533	6 533	-	-
Autres engagements donnés ^{(4) (5)}	124 820	59 564	65 242	14
Total Engagements donnés	494 271	205 349	271 035	17 887
Engagements reçus				
Garanties de bonne fin / exécution	77 879	33 753	38 606	5 519
Garanties de dispenses de garanties	1 432	1 421	12	-
Autres garanties reçues	2 146	2 089	56	-
Total Engagements reçus	81 457	37 263	38 674	5 519

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu aux Emirats Arabes Unis, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 110,0 millions d'euros.
- (2) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 119,3 millions d'euros ont été émises.
- (3) Dans le cadre de plusieurs contrats de vente conclus avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 66,2 millions d'euros.

- (4) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, Naval Group a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.
- (5) Dans le cadre de la loi de 1975 relative à la sous-traitance, Naval Group a émis des garanties de paiement au bénéfice des sous-traitants à hauteur de 62,2 millions d'euros.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2021 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2021			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	26 915	4 001	4 116	18 798
Locations immobilières	53 494	16 726	31 105	5 663
Totaux	80 409	20 727	35 221	24 461

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2021 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2021			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 783	1 550	1 416	818
Matériel de transport	6	2	3	-
Matériels informatiques	915	678	237	-
Matériel et équipement	8 346	3 003	5 343	-
Totaux	13 050	5 233	6 999	818

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2021, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 113,9 millions d'euros (79,5 millions d'euros au 31 décembre 2020).

- Le 16 décembre 2016, Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros. Naval Group a satisfait à cet engagement au travers de la conclusion d'une convention de compte courant avec Naval Energies portant sur une avance d'un montant de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2021
Contrats d'achat à terme	
Dollar américain (USD)	21 060
Livre sterling (GBP)	
Real brésilien (BRL)	
Roupie indienne (INR)	190
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD) (2)	
Livre sterling (GBP)	
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	3 990
Option « tunnel »	
Real brésilien (BRL)	

7.4 Litiges

Néant.

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS
La « Société »

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à 17h30,

Les actionnaires de la société Naval Group, Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 563.000.000 € divisé en 56.300.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'administration, à l'effet de statuer sur les propositions de résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Pierre Eric Pommellet, Président-Directeur général de la Société.

L'Etat, représenté par Vincent Le Biez et la société Thales, représentée par Nathalie Ravilly, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Le bureau de l'Assemblée désigne Fériel Redjouani pour Secrétaire.

Nour-Eddine Zanouda, représentant la société ERNST & YOUNG AUDIT, et Michel Barbet-Massin, représentant la société MAZARS, Commissaires aux Comptes de la Société, dûment convoqués sont présents.

Stevan Le Ruyet, Secrétaire du Comité Social et Economique Central, convoqué à la présente séance, est présent par conférence téléphonique.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des 55.629.838 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est, en conséquence, régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires, aux Commissaires aux Comptes et au Secrétaire du Comité Social et Economique Central,
- la liste des administrateurs et du Directeur Général,
- la feuille de présence.

Sont également déposés :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2021
- Les comptes annuels sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions réglementées)
- Le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale (renouvellements d'administrateurs, enveloppe globale annuelle maximale allouée à la rémunération des administrateurs, modifications statutaires)
- Le rapport spécial du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions réalisées en 2021 dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts ainsi que de la liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat
- Le dernier bilan social et l'avis du CCE de l'UES Naval Group sur la politique sociale
- Les informations relatives aux administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'assemblée générale
- Les informations relatives au montant des honoraires perçus par les Commissaires aux Comptes de la Société
- Les projets de statuts modifiés
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables et déclare ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que les rapports des Commissaires aux comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président indique que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués ou tenus à la disposition du Secrétaire du Comité Social et Economique Central.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration (comptes sociaux de Naval Group SA et comptes consolidés) portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de Naval Group SA et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale (renouvellements d'administrateurs, enveloppe globale annuelle maximale allouée à la rémunération des administrateurs, modifications statutaires)
- Rapport spécial du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions réalisées en 2021 dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale
- Examen des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Approbation des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Quitus aux membres du Conseil d'administration
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Renouvellement des mandats de six administrateurs
- Enveloppe globale annuelle maximale allouée à la rémunération des administrateurs
- Modification de l'article 12.2 des statuts
- Pouvoirs pour accomplir les formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de Naval Group SA et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, y compris pour la partie concernant le groupe, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes sociaux de Naval Group SA de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Voix pour : 55.629.838
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale prend acte du fait que conformément à la norme comptable IFRIC14, le mode de calcul des indemnités de fin de carrière a été modifié s'agissant des comptes consolidés et que l'Autorité des Normes Comptables a retenu la même position pour l'établissement des comptes sociaux.

L'Assemblée Générale prend également acte que ce changement de méthode a entraîné une baisse des engagements de la Société pour un montant de 18.985.258 euros, impact qui a été comptabilisé au poste Report à Nouveau, lequel est ainsi passé, à l'ouverture de l'exercice 2021, d'un montant de 178.750.748,50 euros à un montant de 197.736.006,50 euros.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant 192.469.754,47 euros, de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 192.469.754,47 euros
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau : 197.736.006,50 euros

Formant un bénéfice distribuable de 390.205.760,97 euros

- À titre de dividende aux actionnaires la somme de 97.610.050 euros
- Et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 292.595.710,97 euros

Le report à nouveau étant ainsi porté de 197.736.006,50 euros à 292.595.710,97 euros.

En application des dispositions statutaires en vigueur à la date de la présente assemblée, le dividende est réparti entre les actionnaires comme suit :

- Un montant de dividende 18.790.050 euros mis en distribution est versé à l'État en sa qualité de titulaire des actions de préférence de catégorie A, au prorata du nombre d'actions de préférence de catégorie A qu'il détient, soit un dividende prioritaire de 62.633,50 euros pour chacune des 300 actions de préférence de catégorie A.
- Un montant de dividende de 78.820.000 euros mis en distribution est réparti entre les titulaires des 56.300.000 actions ordinaire composant le capital de la Société, au prorata du

nombre d'actions, détenues par chacun d'eux, soit un dividende de 1,40 euros pour chacune des 56.300.000 actions ordinaires.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 16 mai 2022

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Dividende : 87.828.000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Dividende : 94.584.000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Dividende : Néant.

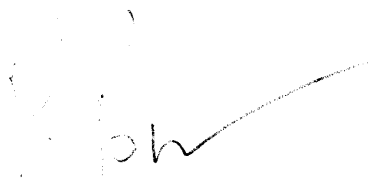
Voix pour : 54.752.871

Voix contre : 876.967

Abstentions : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires ayant le droit de vote.

[...]



Certifié conforme à l'original
Fériel Redjouani
Secrétaire de l'assemblée